

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22MARS 2022

Étaient présents :, Cécile Liotard, Norbert Escalier, Gilles Touat, Jean-Pierre Gay, Maëlle Michaud, Eric Ranger, Muriel Brunet, Véronique Bidon, Philippe André.

Lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal. Le compte-rendu est adopté.

Nomination d'un secrétaire de séance: Eric Ranger

### 1) Délibération proposition coupe ONF 2022.

Dans le cadre de la gestion de nos forêts communales assurée par l'ONF, celle-ci nous propose d'effectuer des coupes. Compte-tenu du peu de valeur marchande de nos bois, elle nous propose une coupe affouagère. Elle se situe dans la continuité de l'ancienne coupe.

L'ONF se propose d'organiser la coupe (marquage, respects des délais, organisation générale etc....) pour la somme de 300,00€. La commune propose de maintenir le tarif de la dernière coupe soit 40,00€ par affouagiste. 8 personnes se sont proposées pour cette coupe.

La délibération est adoptée à l'unanimité des 9 conseillers présents.

### 2) Mise en conformité des captages.

Le Maire a rencontré le bureau d'étude Saunier pour faire le point sur les dossiers en cours.

Concernant les captages, le volet administratif est presque terminé. Il reste maintenant à s'occuper des expropriations (amiables ou judiciaires) et de la partie technique (pose des grillages de protection du périmètre).

Saunier nous propose de s'occuper des expropriations pour la somme de 2844,00€. Le conseil approuve cette proposition.

Par ailleurs, Cécile Liotard nous informe qu'il il reste un reliquat de facture à payer à Saunier sur l'étude de pompage de Sironne et qu'il faut prévoir d'inscrire la somme de 10.000,00€ au prochain budget.

### 3) Navette du Rosannais.

Muriel Brunet s'est rendu à la réunion bilan qui s'est tenue à Rosans à l'initiative de la mairie. Il y avait 5 communes représentées (Rosans, Moydans, Sorbiers, Chanousse et Saint-André de Rosans).

L'an dernier, 256 personnes ont été transportées. Pour notre commune, il y a eu 74 voyages ce qui représente 16% de l'activité. Les dépenses de fonctionnement de l'an dernier s'élèvent à 22961,72€.

Muriel a fait une simulation sur la base d'une part fixe de 500,00€. Pour notre commune le montant total (part fixe + part variable) serait de 2700,00€.

Le conseil donne son accord pour inscrire la part fixe de 500,00€ au budget. La part variable sera payée en 2023.

Une discussion libre s'engage sur ce service bien utile à la population mais très onéreux. Les conseillers présents souhaiteraient que l'on puisse envisager une augmentation de la participation de l'usager qui est actuellement de 5,00 € par voyage.

#### 4) Débat d'orientation budgétaire 2022.

Le maire demande aux conseillers présents leurs propositions pour le budget 2022 dans un cadre budgétaire très contraint. Cécile rappelle que le vote du budget doit avoir lieu avant le 15 avril.

Il faut penser à inscrire au budget de fonctionnement la pose du défibrillateur.

Concernant l'investissement nous réinscrivons les travaux aux appartements de la Mairie.

#### 5) Bureau de vote élection présidentielle.

Les élections auront lieu les 10 et 24 avril 2022

La pose des panneaux électoraux doit avoir lieu avant le 28/03. Gilles Touat et Jean-Pierre gay se propose de les mettre en place.

Permanence au bureau de vote:

- 8h-10h: Véronique Bidon et Norbert Escalier
- 10h-12h: Maëlle Michaud et Muriel Brunet
- 12h-14h: Jean-Pierre Gay et Eric Ranger
- 14h-16h: Cécile Liotard et Philippe André
- 16h-18h: Anne Vevren et Gilles touat.

#### 6) Questions diverses.

Il reste 2 bassins à nettoyer.

Suite à la visite de Mr Tenoux et Mme Pinet avant les élections départementales, des habitants avaient souhaité que l'on puisse envisager une réduction de la vitesse des véhicules dans le village. Gérard Tenoux avait proposé la pose d'un "radar pédagogique" pendant quelque temps. Cela n'a pas été possible pour des raisons de maintenance, mais le département à posé pendant quelques jours un boîtier permettant de compter le nombre de véhicules et leur vitesse –sans lecture des plaques!-à l'entrée du village côté quarante. Les résultats seront communiqués à la mairie qui pourra si elle le souhaite envisager une réglementation.

Concernant les travaux aux appartements communaux, nous ne pouvons pas démarrer les travaux avant d'avoir obtenu les subventions.

La séance est levée à 22h45.